Dépôt en ligne des demandes d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, la saisine par voie électronique, déjà pratiquée pour de nombreuses démarches administratives, est applicable également aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux….).

A cet effet, un dispositif a été mis en place via la plateforme ***iDE'AU*** de dépôt de vos dossiers.

Cliquez ici pour accéder à la plateforme IDE'AU

Pour toute question concernant cette procédure vous pouvez joindre le service urbanisme au 05.62.11.71.07.